

Orienter le progrès génétique

Le **Comité Technique Permanent de la Sélection** est un Comité Consultatif en appui au Ministère de l'Agriculture, assurant une mission de conseil et d'expertise technique pour la préparation et l'exécution de la politique publique en matière de variétés, semences et plants.

Le **CTPS** a des missions réglementaires :

- ➔ Gestion du catalogue officiel français et étude des demandes d'inscription,
- ➔ Evolution des règlements techniques d'inscription qui contribuent à l'orientation de la recherche pour la création variétale,
- ➔ Adaptation des règlements techniques de certification variétale et sanitaire des semences et des plants.



Depuis sa création, le **CTPS** a fait évoluer régulièrement et de manière progressive les conditions d'accès des nouvelles variétés au Catalogue Officiel, en étant à l'écoute des besoins des filières et en prenant en compte les capacités d'innovation des obtenteurs.

Il doit notamment cette capacité d'adaptation à son **fonctionnement unique en Europe** et qui fait ses preuves depuis plus de 70 ans : permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de cogérer une réglementation « Catalogue » et « Certification » au service de l'agriculture et adaptée aux exigences du moment en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et techniques, l'expertise et la compétence de tous ses experts.

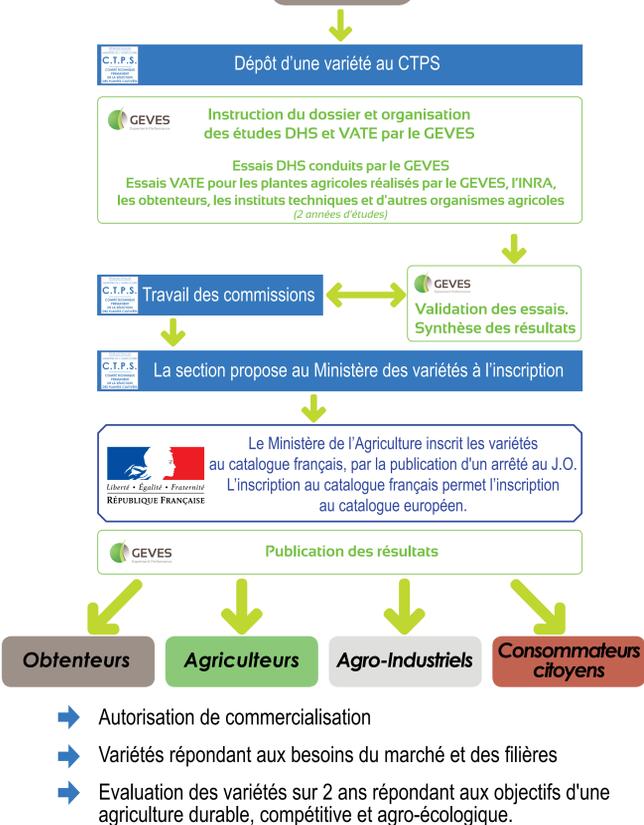


La force d'un système participatif

Le GEVES, cheville ouvrière du CTPS

Comment se déroule l'inscription d'une variété au Catalogue ?

Obtenteur

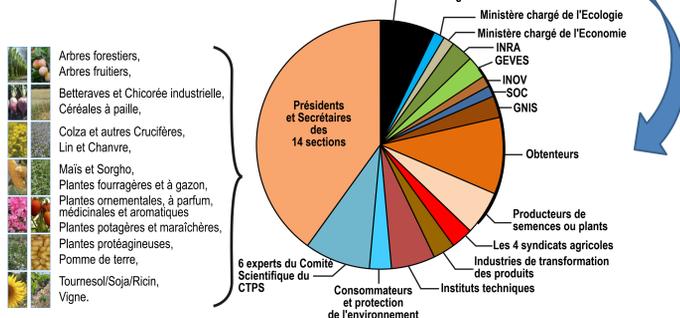


Le CTPS associe tous les partenaires des filières végétales ainsi que des représentants des consommateurs et des organisations environnementales.

Près de **800 experts**, désignés pour leurs compétences scientifiques et techniques ainsi que pour leur représentation des pouvoirs publics et des familles professionnelles, participent aux travaux du CTPS.

Ils définissent les méthodologies d'évaluation et les protocoles, proposent les règles d'inscription, évaluent les nouvelles variétés, contribuent aux réflexions collectives sur l'orientation de la politique et de la recherche en sélection végétale.

Composition du Comité Plénier du CTPS :



Le **Comité Technique Permanent de la Sélection** comprend :

- ➔ **Un Comité Plénier** chargé de la coordination et des orientations des activités des différentes sections et commissions techniques.
- ➔ **Un Comité Scientifique** apportant son appui et ses conseils en matière de R&D.
- ➔ **14 sections spécialisées par groupe d'espèces**
- ➔ **Une commission inter-sections "plantes de services"**

Le GEVES évalue, le CTPS propose, le Ministère décide

Contacts
C.T.P.S.
 25 rue Georges Morel - CS 90024
 49071 BEAUCOUZE Cedex France
 Tél. : 02 41 22 86 00 - Fax : 02 41 22 86 01
 ctps@geves.fr
 Site internet : www.geves.fr

L'inscription au Catalogue français, un intérêt pour tous.

